

# DANGER ALERTE

## UN TRAVAILLEUR SUBIT UN ACCIDENT MORTEL EN TOMBANT D'UNE PLATE-FORME DE TRAVAIL MONTANTE (TABLE ÉLÉVATRICE À CISEAUX)

*Un charpentier a subi un accident mortel en faisant une chute d'environ 12 pieds sur un plancher de ciment au chantier de construction d'un nouveau bâtiment. La victime et un collègue utilisaient une plate-forme de travail montante automotrice pour installer des panneaux de gypse de 12 pi x 4 pi lorsque l'accident est survenu. La plate-forme de la table élévatrice à ciseaux mesurait 8 pieds de longueur et était munie d'une rallonge télescopique de 3 pieds. La longueur des panneaux de gypse étant de 12 pieds, le garde-corps à une extrémité de la plate-forme avait été retiré pour les transporter. La victime est tombée par mégarde du côté non protégé de la plate-forme.*

### Travail sécuritaire NB a déterminé que les causes de l'accident étaient les suivantes :

- Aucun dispositif antichute n'a été utilisé pour travailler dans une aire de travail non protégée.
- En marquant et en coupant les panneaux de gypse, le travailleur a été placé dans une aire de travail dangereuse non protégée.
- Aucune précaution n'a été prise pour prévenir une chute après avoir retiré un garde-corps.

### Mesures de prévention recommandées

Il faut utiliser la table élévatrice à ciseaux appropriée au travail. Dans ce cas-ci, il aurait fallu une table de plus grande dimension pour transporter les panneaux de gypse sans qu'il ne soit nécessaire de retirer le garde-corps.

### Fonctionnement sécuritaire d'une plate-forme de travail montante automotrice

- S'assurer que la plate-forme de travail est conforme aux normes de la CSA.
- Lire et comprendre le manuel de l'opérateur.
- Utiliser l'équipement de protection et les dispositifs de sécurité nécessaires.
- Vérifier la pression d'air des pneus.
- Vérifier si le sol et la surface de plancher comportent des trous ou des obstructions.
- Maintenir un espace libre sécuritaire par rapport aux lignes électriques aériennes.
- Ne jamais grimper sur un garde-corps pour gagner de la hauteur.
- Ne jamais utiliser d'échelle, de madrier, de marche ou d'autres dispositifs sur la plate-forme pour gagner de la hauteur.

Si un garde-corps est retiré temporairement pour l'accomplissement d'un travail, des précautions suffisantes doivent être prises pour prévenir les chutes [paragraphe 130(2) et 130(3) du Règlement général 91-191]. Un système d'arrêt de chutes ou un système de limitation du déplacement doit être utilisé.

